

**PROCES VERBAL ET COMPTE RENDU DU CONSEIL
d'ADMINISTRATION
du CCAS de la Commune de CONQUES-EN-ROUERGUE**

Séance du 8 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre,
Et le jeudi huit avril,
à 18 heures 00, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune de Conques-en-Rouergue, convoqué par le Président, Monsieur Davy LAGRANGE, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal de la mairie de Saint-Cyprien-sur-Dourdou.

Présents (8) : Agnès BONNEFONT-LE CUNFF, Davy LAGRANGE, Aline SOLIGNAC, Annie LAMPLE, Josette LALA, Michèle BUISSINGER, Marie-France GUTFREUND, Nathalie HANSELER, Nicole MICHEL.

Pouvoirs : Néant

Absents (6) : Annie CARRIER, Bertrand CAYZAC, Claude OLLIVE, Régine LOMBART, Valérie GUILHOU.

Secrétaire de séance : Josette LALA.

Date de convocation et d'affichage : 4 AVRIL 2024.

Délibération N° 08042024-1

OBJET : Approbation du Compte de Gestion 2023 dressé par M. Lionel GUERY, Receveur Municipal. Budget du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de la commune de Conques-en-Rouergue.

Le Conseil d'Administration, réuni sous la présidence de Monsieur le Président ;

Considérant que les comptes, tant en dépenses qu'en recettes, sont réguliers, justifiés par des preuves à l'appui, il y a lieu de les approuver.

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion du CCAS de la commune de CONQUES-EN-ROUERGUE, dressé pour l'exercice 2023 par le receveur municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Délibération N° 08042024-2

OBJET : Vote du compte administratif 2023 – Election d'un Président de séance.

Monsieur le Président précise au Conseil Municipal, que selon la Loi, il n'est pas autorisé à participer au débat et au vote du compte administratif.

Il y a donc lieu de désigner un Président de séance parmi le Conseil d'Administration pour cet objet.

Le Conseil d'administration, après délibération et à l'unanimité ;

- DESIGNE Mme Josette LALA en qualité de Président de séance pour l'examen et le vote du compte administratif 2023 de la commune de Conques-en-Rouergue.

Délibération N° 08042024-3

OBJET : Vote du compte administratif 2023 et affectation du résultat. Budget CCAS – Commune de CONQUES-EN-ROUERGUE.

Pour le vote du CA, Mme Josette LALA a été désignée en qualité de Président de séance.

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2311-5 et R.2311-11 et suivants,

VU l'instruction budgétaire et comptable M14,

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- vote et arrêté les résultats définitifs du compte administratif 2023 de la commune de Conques-en-Rouergue, tels que définis ci-dessous :

Résultats CA 2023 - CCAS de Conques-en-Rouergue

LIBELLE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		43.70 €		2 866.55 €	€ -	2 910.25 €
Opérations exercice	- €	- €	205.00 €	- €	205.00 €	- €
<i>Sous-Total</i>	<i>- €</i>	<i>43.70 €</i>	<i>205.00 €</i>	<i>2 866.55 €</i>	<i>205.00 €</i>	<i>2 910.25 €</i>
Résultat de clôture		43.70 €		2 661.55 €		2 705.25 €
Résultat définitif		43.70 €		2 661.55 €		2 705.25 €

M. LAGRANGE, Président du CCAS de la commune de Conques-en-Rouergue, n'a pas participé au vote du compte administratif.

Considérant que le compte administratif 2023 fait apparaître un excédent de fonctionnement de 2 661,55 € :

- décide de reprendre les résultats au budget 2024 du CCAS de CONQUES en ROUERGUE comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2023 CCAS de la commune de Conques-en-Rouergue	
Résultat de fonctionnement N-1	
Résultat de l'exercice 2023	-205.00 €
Résultat antérieur reporté	2 866.55 €
Résultat à affecter	2 661.55 €
Investissement	
Solde d'exécution N-1 (D 001)	43.70 €
Solde des restes à réaliser 2023	- €
Besoin de financement	- €
AFFECTATION AU BP 2024	
Affectation en réserves R 1068 (I)	- €
Report en fonctionnement R 002	2661.55 €

Délibération N° 08042024-4

OBJET : Examen et vote du budget primitif 2024 du CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) de la commune de Conques-en-Rouergue.

Monsieur le président rappelle qu'une subvention du budget principal viendra provisionner le CCAS. Néanmoins, la décision a été prise comme l'année précédente de faire porter le budget du repas des seniors de la commune nouvelle par le budget principal. La subvention au CCAS pourra permettre de couvrir une éventuelle demande d'aide financière pour un foyer en difficulté.

Le budget du CCAS de Conques-en-Rouergue représente un volume budgétaire de 4 205.25 € qui se décompose ainsi.

Section	Budget CCAS
Fonctionnement (Dépenses et Recettes)	4 161.55 €
Investissement (Dépenses et Recettes)	43,70 €
Total	4 205.25 €

Le Conseil d'administration, après délibération et à l'unanimité ;

- **APPROUVE et VOTE** le budget principal 2024 du CCAS de la commune de CONQUES-EN-ROUERGUE, ainsi présenté.

Monsieur le président souhaite évoquer l'avenir du CCAS en rappelant aux administrateurs que certaines actions pourraient être mise en place en termes de prévention santé.

Nathalie HANSELER rappelle qu'elle fait partie de l'association de lutte contre le syndrome d'alcoolisation fétale qui a contribué à faire connaître ce problème et mettre en place un pictogramme sur les bouteilles. Les actions de prévention octobre rose ou mars bleu sont aussi évoquées. L'aide facultative pourraient également être mise en lien avec l'école en cas de difficulté de paiement de la cantine par exemple ou tourner vers des publics spécifiques comme les jeunes ou les travailleurs pauvres. Chaque membre est invité à apporter sa contribution à la réflexion.

Mme FALIP membre du Conseil est malheureusement décédée. C'est avec regret que M le président évoque la problématique de son remplacement qui sera effectué lors d'un prochain Conseil Municipal.

La séance est clôturée à 19h30 après épuisement de l'ordre du jour.

Le Président
Davy LAGRANGE

La secrétaire
Mme LALA